



Achat en pharmacie - Délai de rétractation

Par **VENTES Olivier**, le **23/01/2017** à **15:21**

Bonjour à tous,

Je vous expose mon cas pour avis.

Je me suis rendu à la pharmacie samedi matin pour acquérir un appareil permettant de mesurer la tension pour ma femme enceinte sur les conseils du médecin traitant.

Je précise cela à la pharmacienne qui me conseille un appareil de mesure au bras (60 €).

De retour à la maison, ma femme se met en condition (comme indiqué dans la notice) pour relever sa tension.

Elle ressent une douleur et en enlevant le brassard, nous apercevons un bras complètement violacé. Le lendemain, nous nous disons que nous n'avons peut-être pas mis le brassard correctement, nous réessayons en suivant méticuleusement la notice, même résultat. Ce jour, lundi, je retourne à la pharmacie pour échanger ce produit contre un produit bracelet. Oui mais la pharmacienne ne veut pas me rembourser la différence (30 €) et m'indique qu'elle n'a pas le droit de le reprendre normalement. Après 15 minutes de discussion, elle me dit, je peux vous donner l'appareil à poignet et vous prenez des produits dans la pharmacie pour compenser le prix.

Les pharmaciens ne sont-ils pas soumis au délai de rétractation suite à ce genre d'achat ?

Merci

Par **VENTES Olivier**, le **23/01/2017** à **15:27**

Bonjour,

Merci pour votre retour.